

## CONSTRUIRE UNE RIPOSTE DES LA RENTREE

Le 18 SEPTEMBRE

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a proposé aux organisations syndicales un temps de rencontre dédié aux travaux des commissions Schwartz et Hoffmann, le jeudi 18 septembre.

Les organisations syndicales et associations de l'enseignement supérieur et de la recherche appellent les personnels et les étudiants à se rassembler ce même jour, à 15 heures devant le MESR (21, rue Descartes) pour :

- refuser la suppression de 900 emplois statutaires et demander des créations pour notamment résorber la précarité ;
- dénoncer le simulacre de concertation entre le gouvernement et les syndicats, tel qu'il est organisé par le ministère ;
- demander l'ouverture de réelles négociations sur les statuts, l'emploi et les carrières.

Dans les régions, des rassemblements seront organisés.

[FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP) - UNSA (SNPTES, SUP-Recherche) - CGT (SNTRS - FERC SUP - CGT INRA - UGICT) - CFDT (SGEN Recherche EPST- CFDT-INRA) - SOLIDAIRES (Sud Education, Sud Recherche EPST, Sud Etudiants) - UNEF - SLR - SLU



COURRIER A VALERIE PECRESSE DU 4 SEPTEMBRE (extraits)

Madame la Ministre,

Cette rentrée universitaire, déjà entamée pour nombre de collègues et d'étudiants, s'ouvre dans des conditions difficiles néfastes à la qualité du travail universitaire.

Encore trop d'étudiants arrivent perdus dans le maquis des formations et beaucoup souffrent de difficultés de logement, de difficultés financières voire de santé. La logique de concurrence entre les filières qui vous amène, dans vos propos, à survaloriser la fonction des classes préparatoires pour réussir des études supérieures réussies n'aide pas à la confiance des étudiants en L1.

Divers dispositifs d'aide à la réussite des étudiants, en particulier pour le L1, sont souhaités par nos collègues, mais ils sont mis en œuvre avec des moyens très insuffisants conduisant à l'alourdissement des charges de travail. Aucune amélioration n'est possible durablement sans création d'emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires. Ce n'est pas le sens des informations dont nous disposons aujourd'hui sur le budget 2009. Les suppressions de postes envisagées sont contraires aux déclarations sur la priorité « recherche-supérieur », et bien davantage contraires aux intérêts immédiats et à venir de notre pays.

D'autres choix budgétaires sont possibles : revenir sur le CIR, sur les volumes de crédits alloués à l'ANR (pour n'évoquer que des aspects relevant de notre secteur).

La revalorisation des métiers du supérieur et de la recherche, l'amélioration des conditions de travail et des salaires pour tous ne peuvent attendre plus longtemps. Il s'agit d'une question de justice, il y va aussi de l'avenir quant à l'attractivité de ces métiers. De vraies

négociations sont indispensables : le SNESUP y est prêt avec des propositions qui ont une légitimité électorale que n'a pas le rapport Schwartz et qui ouvrent des pistes cohérentes et réalistes.

En trop d'occasions, le ministère, les commissions qu'il a constituées, ont ignoré les analyses et propositions des organisations syndicales. La commission Philip a poussé à l'extrême cette attitude vis-à-vis du SNESUP. La recomposition du CNESER contre son gré et le refus que vous avez signifié de voir des commissions ou groupes de travail du CNESER se pencher sur la maîtrise de la formation des enseignants et les concours, ainsi que sur les filières professionnelles vident ce conseil de toute fonction. Excluant les organisations syndicales, les réunions organisées par la DGES, limitées au périmètre de la CPU, de la CDIUFM, des conférences de doyens, cassent la réflexion et la collégialité qui ont fait la force et la richesse de l'enseignement supérieur en France. Cette situation est sans précédent et doit changer.

Cette dimension vous l'ignorez aussi, malgré vos engagements, dans la réflexion sur l'avenir et l'organisation du CNRS (avec l'éviction de la directrice scientifique des SHS et ce, dans des conditions qui ont heurté la communauté tout entière) et vous n'avez pas retenu jusqu'ici la possibilité d'associer la communauté scientifique et sa représentation élue et légitime aux grands choix prospectifs.

Nos collègues aspirent à consacrer leur énergie à l'avancée des connaissances, à la diffusion de celles-ci en premier lieu vers les étudiants. Il faut pour cela les entendre.

[...]

Jean FABRI, Secrétaire Général

Extraits d'un courrier de Valérie Pécresse du 8 septembre 2008 – chercheurs étrangers

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez été nombreux à me faire connaître les difficultés que vous rencontriez depuis le début de cette année pour recruter des chercheurs étrangers, l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) exigeant une redevance de 1 444 € pour la délivrance de cartes de séjour mention « scientifique ».

C'est pourquoi, j'ai demandé, et obtenu, du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, que les employeurs soient exonérés de cette redevance pour les cartes de séjour mention « scientifique » des chercheurs étrangers, ainsi que pour les cartes de séjour de leur conjoint, mention « vie privée et familiale ». Cette exonération a été notifiée le 7 juillet... : « les employeurs des étrangers admis au séjour sur convention d'accueil pour scientifiques, qui s'analyse comme un contrat de travail, ... sont soumis, lorsqu'il s'agit de salariés, à la redevance de 168 euros ».

Je tenais à vous en informer directement de telle sorte que les difficultés administratives dont vous m'avez fait part soient réglées au plus vite...

*Continuons à signer jusqu'à l'abandon du décret : [Pour obtenir l'abandon du fichier EDVIGE](#)*